

**Information collective aux commerçants du Centre-ville et du Liourat
dans le cadre de la mise en place du droit de préemption**

**Jeudi 24 septembre à 18h Espace Mandela
en présence de Malik Mersali, adjoint au maire délégué au développement
économique et à la dynamique commerciale**



La Ville met en place un droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux. Ce dispositif traduit une volonté municipale de préserver, renforcer et dynamiser le commerce de proximité.

Parce que ce dispositif peut susciter des questions, la Ville souhaite le présenter aux commerçants et artisans des zones commerciales du centre-ville et du Liourat. L'occasion d'échanger, de comprendre les objectifs et les modalités de cette mise en place. Cette information répondra concrètement à différentes questions :

- ▶ pourquoi la Ville met en place ce dispositif ?
- ▶ dans quelles situations pourra-t-il être mobilisé ?
- ▶ Comment fonctionnera-t-il concrètement ?
- ▶ Conséquences pour les commerçants et artisans ?
- ▶ En quoi cet outil s'inscrit-il dans la volonté municipale de préserver, renforcer et dynamiser le commerce de proximité ?

 Jeudi 24 Septembre 2026

 18h00 à 19h30  Espace Mandela - Salle 1

La Ville renforce son action en faveur des commerces

C'est un constat national. Les profondes mutations (e-commerce, hyperdiscount...) fragilisent les commerces de proximité. Pourtant, ces commerces et les artisans qui les font vivre jouent un rôle essentiel dans l'animation du centre-ville et participent pleinement au lien social.

Accompagner les porteurs de projet

La Municipalité souhaite renforcer la dynamique commerciale en l'adaptant aux évolutions de son territoire. « *Les porteurs de projet sont accompagnés pour leur faciliter les démarches, pour rechercher des financements ou des locaux. La création d'entreprises est dynamique à Vitrolles. En moyenne, 70 à 100 porteurs de projet par an sont reçus à la direction de l'économie de la Ville et de l'emploi...* » précise Malik Mersali, adjoint délégué au développement économique, à la dynamique commerciale, à l'emploi, à la formation et à l'insertion.

Accompagnée par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la requalification de son centre-ville, la Ville a défini deux périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat : le centre-ville et la zone commerciale allant du Liourat au Grand Vitrolles. L'objectif est d'adapter l'offre afin de mieux répondre aux besoins des habitants, des salariés et des personnes de passage.

Un nouveau levier d'action pour la Ville

Le droit de préemption commercial constitue un levier supplémentaire pour accompagner l'évolution du centre-ville. « *Son objectif n'est pas d'empêcher les ventes, mais de préserver un commerce de proximité diversifié, d'éviter les locaux vacants et de soutenir l'attractivité économique et urbaine du territoire* » ajoute Malik Mersali.

Concrètement, ce dispositif permet à la Ville d'agir lorsqu'un commerce cesse son activité. Elle peut acquérir le fonds de commerce ou le bail commercial, puis rechercher un repreneur dont l'activité s'inscrit dans son projet de revitalisation. Le droit de préemption équilibre l'offre entre commerces, services et artisanat pour préserver l'attractivité du centre-ville. C'est aussi un levier pour accompagner un projet urbain comme la future requalification du Liourat tout en améliorant le cadre urbain.

Contact presse Sylvie Reverbel

Ville de Vitrolles
Direction de la communication
Tél. : 04 42 77 91 48 - 06 85 45 17 59
Email : presse@ville-vitrolles13.fr
Site internet : www.vitrolles13.fr